académie Strasbourg

direction des services départementaux de l'éducation nationale Haut-Rhin

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Inspectrice d'Académie
Directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

A

Mesdames, Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés

Mesdames et Messieurs les principaux des collèges publics.

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école
S/C de Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Colmar, le 05 mai 2014

Inspection de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés ASH

Service Des AVS
Dossier suivi par
Yannick BIRY
Implantation
20, rue de Castelnau
68 000 Colmar

Téléphone
03 89 21 63 35
Fax
03 89 21 63 37
Mél.
avs68
@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
I.E.N. - A.S.H.
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Objet : Révision des quotités d'embauche des AVSco AED – Rentrée 2014

Avec l'ouverture de 12 nouveaux dispositifs collectifs, et afin de couvrir l'ensemble des dispositifs pas des AVSCo voici les dispositions qui seront prises à la rentrée 2014.

- Les moyens AVSco AED seront prioritairement maintenus dans le second degré.
- Les AVSCo avec statut AED qui quitteront leur poste en CLIS seront systématiquement remplacés par des personnels recrutés en CUI.
- Les personnels AED AVSco atteignant leurs 6 ans d'expérience au 31 août 2014, seront redéployés sur des missions d'AVSi, et remplacés par de nouveaux personnels AED recrutés sur ces missions.

- L'ensemble des quotités d'embauche des AVSco sera diminué de 10%.

- AVSco en CLIS :
  Renouvellement de contrat à partir du 1er septembre 2014 : **60**% au lieu de 70%
- AVSco en ULIS :
  Embauche ou renouvellement de contrat à partir du 1er septembre 2014 : **70**% au lieu de 80%
- AVSco en ULIS Pro :
  Embauche ou renouvellement de contrat à partir du 1er septembre 2014 : **80**% au lieu de 90%

Il appartient aux chefs d'établissement de contacter dans les meilleurs délais le service des AVS si les contrats signés avec les AVSco en poste à ce jour ont une date d'échéance distincte du 31 août 2014.
Afin de pouvoir organiser au mieux les recrutements pour la rentrée, je vous remercie de transmettre aux AVSco le formulaire joint pour connaître leur intention au vu des nouvelles dispositions contractuelles pré-citées.

Maryse Savouret

académie Strasbourg
direction des services départementaux de l'éducation nationale Haut-Rhin
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rentrée 2014

Formulaire de détermination du choix de renouvellement de contrat pour les AVSco sous statut AED

Nom		
Prénom		
Etablissement employeur		
Dates du contrat en cours	Début	Fin

☐ Souhaite pouvoir continuer sa mission d'AVSco avec une diminution de quotité d'embauche de 10% au 1er septembre 2014. (diminution de la rémunération et du temps de service).

☐ Souhaite arrêter sa mission d'AVSco à la rentrée 2014 **et** ne pas renouveler son contrat.

Date	Signature

Inspection de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés ASH

Service Des AVS
Dossier suivi par
Yannick BIRY
Isabelle COLESSE
Implantation
20, rue de Castelnau
68 000 Colmar

Téléphone
03 89 21 63 35
03 89 21 63 29
Fax
03 89 21 63 37
Mél.
avs68
@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
I.E.N. - A.S.H.
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Incidences pour les heures de service et la rémunération:

Type	Qtés		Service/hebdo Sur **36** semaines		Service/hebdo Sur **39** semaines		Rémunération nette.	
CLIS	70	60	31h15	26h45	28h45	24h40	806.86	691.60
ULIS	80	70	35h40	31h15	32h55	28h45	922.13	806.86
ULIS Pro	90	80	40h10	35h40	37h	32h55	1037.39	922.13